



Retenue sur restitution de caution

Par **pacorel**, le **01/10/2009** à **20:27**

Bonjour,

La propriétaire de ma fille vient de retenir sur la caution qu'elle doit lui rendre les somme suivantes :(logt quitté en juillet 2009 occupé pdt 2 ans))

- * La taxe d'enlèvement ménagère de 2007 et 2008 soit 224 €
 - * des frais de réparation de robinetterie = 137 € (rien d'indiqué sur état des lieux)
 - * Les charges locatives récupérables 2007, 2008 = 2 x 365,88 €
 - * Elle fait un rattrapage de loyer sur les deux dernières années 209.04 €
- Merci de m'indiquer ce qui est normal et ce qui est abusif